

TABLE RONDE 1 :

« La loi de 1905 à l'épreuve du terrain »

Animation, présentation: Michèle LOUP, Vice-présidente d'ECVF, membre du bureau de l'ADF, Présidente de « Du côté des femmes » et Nora HUSSON, membre du bureau d'ECVF

- *Natalia BALEATO, Directrice de la crèche Baby-Loup*
- *Nadia BENMISSI, « Femmes sans voile d'Aubervilliers »*
- *Laurence BONZANI, Conseillère régionale Ile-de-France et directrice d'école*
- *Laurence COHEN, Sénatrice*
- *Otilia FERREIRA, médecin gynécologue*

Michèle LOUP

Merci de bien vouloir prendre place et que l'on fasse silence de façon à pouvoir commencer notre table ronde de l'après-midi. Pour cette table ronde, il s'agit de partir de la loi de 1905 sur la laïcité qui met à l'écart le religieux par rapport au politique, par rapport à la loi commune et au vivre ensemble, mais qui se trouve à l'épreuve des faits dans un certain nombre d'institutions ou de situations de vie quotidienne.

Nous allons entendre les paroles de trois praticiennes : **Natalia Baléato**, directrice de la crèche Baby-Loup dont vous avez sans doute entendu parler. Ensuite **Laurence Bonzani**, Conseillère régionale d'Ile-de-France, qui interviendra, comme directrice d'école, pour évoquer les problèmes auxquels elle a été confrontée dans ce cadre-là. Puis nous donnerons la parole à **Otilia Ferreira**, médecin gynécologue, qui nous fera part également des problèmes rencontrés dans l'exercice de son métier. Puis on élargira notre propos avec **Nadia Benmissi** au territoire d'une ville et aux problématiques rencontrées par l'ensemble des femmes, qu'elles soient ou non de culture musulmane. Enfin, nous donnerons la parole à **Laurence Cohen**, sénatrice du Val-de-Marne, quand elle arrivera, puisque son train a plus de deux heures de retard. A chacune d'entre vous, intervenantes, je souhaite que dans votre prise de parole vous fassiez le lien avec les violences faites aux femmes. Comment ce que vous vivez, ce que vous avez vécu, impacte-t-il soit votre propre personne, soit votre association, votre institution ou la vie dans votre quartier ? Nous souhaitons que vous fassiez un focus sur la façon dont cela se traduit soit en violence physique, soit en violence symbolique, soit en violence institutionnelle par rapport aux femmes.

Sans plus tarder, je donne la parole à Natalia, qui est née au Chili en 1955, où elle a été dirigeante de mouvements d'étudiants jusqu'au gouvernement d'**Allende**, auquel elle a participé. Ensuite, elle a dû se réfugier en Argentine où elle a mené des combats en faveur de son pays d'accueil. Arrivée en France en 1977 pour fuir la persécution politique des généraux, elle y a repris des études de 1981 à 1986 et a intégré comme sage-femme l'hôpital d'Évry. En 1988, elle a passé un troisième cycle

d'épidémiologie sur le SIDA, avec présentation d'un mémoire sur la prévention du HIV chez les femmes immigrées. Dans ce cadre, elle a rencontré une femme de Chanteloup-les-Vignes où a débuté l'aventure de Baby-Loup, aventure dont elle va brièvement, en un quart d'heure, nous compter les problèmes rencontrés et nous dire où elle en est aujourd'hui.

Natalia BALEATO

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie votre collectif de me donner la parole pour mettre à l'endroit l'histoire de Baby-Loup. Vous connaissez notre existence, pour la plupart d'entre vous, à partir de l'affaire du voile.

Cependant, Baby-Loup a toute une histoire : elle a été créée en 1990, avec un profond engagement pour l'autonomie des femmes, offrant un mode d'accueil des enfants adapté aux besoins réels des familles. Notre action s'est inscrite dans le champ de la petite enfance avec l'objectif d'œuvrer en faveur de la prévention précoce pour la primo enfance.

Située à 30 kilomètres de Paris, Chanteloup-les-Vignes était, à la date de la création de Baby-Loup une ville de 10.000 habitants de 64 nationalités différentes, avec 7.600 habitants qui se retrouvaient dans l'habitat social où la crise économique des années 85 avait fait des ravages.

Les femmes, arrivées en France grâce à une politique de regroupement familial, ont trouvé une ville toute neuve pour les accueillir : une dizaine de barres d'immeubles plantées au milieu d'un champ, sans moyens de transport, le commerce le plus proche étant à 4 kilomètres, pas de bibliothèque, pas de piscine (il en a été de même jusqu'à notre départ en 2013). Dans un tel contexte, ces femmes qui ne maîtrisaient pas la langue française, sans métier et avec un faible niveau scolaire n'avaient aucun moyen de s'intégrer.

Baby-Loup est une crèche qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 avec la forte intention de contribuer à l'autonomie des femmes, quel que soit leur choix de vie. Car, nous savons tous que pour obtenir l'autonomie et s'y maintenir, il faut absolument avoir un lieu où confier ses enfants en toute sécurité.

C'est ainsi qu'à partir de 1987, j'accompagne une poignée des femmes du quartier de La Noë, dans un projet de création d'un mode d'accueil de la petite enfance adapté à leurs besoins, elles-mêmes étant confrontées à des emplois précaires, à des horaires morcelés et/ou décalés... quand seul un travail de ménage n'importe où dans le grand Paris leur était réservé.

Baby-Loup, ouvre ses portes en 91. Six femmes, moteur du projet, sont embauchées et formées aux métiers de la petite enfance. Ainsi, elles vont consolider et pérenniser leur propre autonomie et d'autre part elles seront toujours disponibles pour accueillir les enfants d'autres femmes pour que, à leur tour, celles-ci puissent obtenir un emploi, assister aux cours d'alphabétisation, obtenir un permis de conduire ou simplement sillonner les agences d'emploi et/ ou d'intérim.

En parallèle, un travail titanesque devait être fourni par les équipes pour convaincre les institutions, les services de tutelle et même les professionnels de la petite enfance des besoins réels des familles et de l'obligation pour les professionnels de la petite enfance de changer leurs pratiques.

Pendant la décennie, le projet s'installe normalement, autant dans le quartier qu'avec les institutions puisque la pertinence du projet Baby Loup n'était plus à démontrer... (au point que notre nom a été utilisé à partir de 2003 pour désigner des crèches qui sont des entreprises privées appelées Babilou).

Au début des années 2000, après presque 10 ans d'existence, nous avons commencé à ressentir le fait religieux dans la ville.

Le premier incident s'est présenté avec des parents Témoins de Jéhovah. Ces parents ont exigé des professionnelles que leurs enfants ne participent pas aux activités festives, comme par exemple les fêtes d'anniversaire, les fêtes de la musique. Notre association qui œuvre dans un esprit **d'inclusion**, dont les mots clés sont « solidarité », « équité de traitement », « égalité des chances et d'opportunités », s'est trouvée devant des demandes **d'exclusion des enfants**, exigées cette fois-ci par leurs propres parents !

Par la suite, des revendications sur le contenu des repas ont concerné non seulement des familles de confession musulmane mais aussi d'autres familles qui demandaient par exemple de retirer de l'alimentation le bœuf... Ces exigences sont petit à petit devenues notre quotidien.

C'est en nous appuyant sur notre règlement intérieur, qui existe depuis le premier jour d'ouverture de la structure, que nous avons pu, avec beaucoup de patience et de pédagogie, résister et maintenir notre action dans une cohabitation pacifique.

Nous défendions donc nos principes de travail, nos valeurs vis-à-vis des enfants, en appliquant avec fermeté le règlement intérieur, mais en restant à l'écoute des familles et en leur rendant un service permanent, ce qui nous a permis de nous maintenir dans un paysage local qui pourtant changeait à vue d'œil, sans que personne veuille y prêter vraiment attention.

Nous n'avons pas manqué d'informer les responsables politiques locaux et départementaux, du mal-être des habitants et de tous les symptômes et manifestations car, à notre sens, l'ensemble des dérives représentait un cadre inquiétant... Hélas, sans trop de succès

Baby-Loup, par rapport à ses collaborateurs, s'imposait le même principe que par rapport à son public : l'insertion des femmes du quartier.

La seule diplômée à l'ouverture de la crèche c'était moi-même. Le reste du personnel était des femmes du quartier sans formation préalable. Après toutes ces années, 35 femmes ont obtenu avec Baby-Loup un diplôme « Petite Enfance » ou une qualification professionnelle reconnue (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, secrétaires, cuisinières...)

Au cours de cette Université d'été, j'ai bien entendu comment la pression locale fait que les femmes se soustraient de la vie sociale et publique. C'est ainsi que certaines

des femmes, formées avec Baby-Loup, ont bifurqué du chemin qu'elles-mêmes s'étaient tracé avec l'association.

La question qui revient sans cesse est, comment en est-on arrivé à la situation que l'on connaît ?

Dans le quartier, nous croisions des femmes qui, du jour au lendemain, se présentaient avec la tête couverte... En quelques mois leurs voiles s'allongeaient et s'assombrissaient pour finalement les enfermer complètement. Déjà à partir des années 2000 des niqabs et burqas faisaient leur apparition dans le paysage local.

Mais, Baby Loup a toujours été une crèche ouverte au quartier, qui décloisonnait son mode de fonctionnement pour atteindre ses objectifs qui étaient clairs et ouvertement déclarés:

- Intégration par l'économie, maintien des parents dans l'emploi en faisant priorité aux femmes seules.
- Formation de femmes de quartier.
- Prévention première et précoce de jeunes enfants

Notre projet avait affiché, dès sa naissance, une action en faveur de l'émancipation des femmes. C'est notre environnement qui a changé, pas Baby-Loup.

Fin des années 90, je reçois un message téléphonique sur mon portable qui est très clair: « *Baby-Loup fait des réunions pour les femmes. C'est de la débauche pour ces femmes...Il faut que nous parlions* ».

C'était Karim, responsable d'une association locale. En effet, Baby-Loup avait créé, le vendredi soir, un lieu de paroles pour les mamans. Ce lieu était devenu rapidement un lieu de parole pour toutes les femmes du quartier... Nous avons fait encore mieux, en créant le « séminaire des femmes du quartier », auquel une vingtaine de femmes participait chaque année.

Dans ce lieu, on pouvait tout se dire et si on traitait des sujets aussi terre à terre que le sommeil des enfants, nous pouvions aussi parler de sexualité des femmes, des enfants et des jeunes... Des pédopsychiatres, des médecins, des sociologues, des éducatrices spécialisées, des professionnelles de tout le champ social ont accompagné nos séminaires.

Notre travail a commencé, petit à petit, à être mal vu. Certaines femmes fréquentant nos réunions se faisaient agresser verbalement par d'autres..., se faisaient accuser d'être de mauvaises musulmanes. Baby-Loup, à son tour, était accusée de « *débaucher les femmes* »

En 2004, la mosquée du quartier a convoqué des maris de femmes ayant participé à nos séminaires annuels, car « *les femmes avaient parlé de sexualité* ».

Le plus incroyable a été l'attitude des responsables politiques locaux. Nous recevons ainsi un appel : « *Qu'avez-vous fait dans cette réunion-là ?* »

Confrontées à des pressions d'un côté comme de l'autre, nous avons continué notre action sans nous laisser intimider, mais désormais rien ne nous a été épargné et

malgré toutes nos alertes aux responsables de la ville, la situation s'est encore dégradée.

A partir de 2006, tous ces symptômes se sont encore amplifiés. Au sein de Baby-loup le personnel résiste mais nous sommes isolées par la ville et même par d'autres associations... Nous sommes mal vues, nous dérangeons. La ville se prétend médiatrice mais son seul message à notre égard est : « *Il faut faire le dos rond* »

Baby-Loup, bonne élève de la République, instrument d'émancipation des femmes, se trouve victime de diffamations multiples et accusée de discrimination. Désormais, nous travaillons sous des insultes quotidiennes, et cela ira *crescendo* et n'a pas cessé jusqu'à ce qu'on ait quitté la ville.

Au milieu de 2013, nous étions devant un triste choix : fermer définitivement l'association ou déménager. Nous n'avons pas fait le dos rond, comme tant de fois il nous a été demandé de le faire. Baby-Loup s'est résolue à déménager, les menaces étant explicites, réelles et sérieuses.

Michèle LOUP

Comment pouvez-vous expliquer la violence ?

Natalia BALEATO

La violence contre Baby-Loup s'est, tout au début, focalisée sur ma personne. Voiture fracturée, pneus crevés, appels téléphoniques... insultes dans la rue. Par la suite, d'autres professionnelles ont subi le même sort. La crèche a eu à deux reprises des vitres éclatées. Pendant la nuit l'interphone n'arrêtait pas de sonner. Parfois au bout du fil, des insultes et des menaces... Aucune de nos plaintes n'a abouti. Lors du procès, le personnel du quartier qui avait témoigné en faveur de la crèche s'est vu pris à parti. Les parents qui défendaient la crèche étaient traités de mauvais musulmans.

Or, c'est bien dans le discours de nos détracteurs que l'on peut trouver l'origine de cette violence.

On essaye d'atteindre le plus intime de nous à travers des insultes telles que « *salope* », « *pute* », ou avec des menaces de viol : « *Tout Chanteloup va te niquer.* » mais on retrouve bien les réflexes primitifs des dominateurs qui se voient privés de leur pouvoir, quand leurs femmes s'engagent dans des chemins d'autonomie et de liberté. Dans d'autres contextes, cela dépasse les menaces, comme il a été dit ce matin (voir les cas des résistantes d'hier et d'aujourd'hui, inscrites dans les combats sociaux ou politiques...).

Du côté institutionnel, je pense que nous avons émis une centaine de plaintes auprès de la police locale. De façon générale, nous avons été traitées d'hystériques. « *Vous ne devez pas réagir de manière hystérique, Madame* » Cette phrase a été formulée par la Police à notre Présidente et à une de nos adjointes lors d'une tentative de dépôt de plainte au Commissariat de Conflans.

Du côté de la ville, j'étais définie comme une « *hyper féministe* » ce qui ne pouvait pas « *coller avec les musulmans* ».

Une fonctionnaire de la Politique de la ville est allée jusqu'à déclarer qu'elle ne pouvait pas faire une médiation entre une « *hyper-laïque* » et des musulmans.

Les institutions de tutelle de notre service et de la ville se sont même permis de convoquer le Conseil d'Administration de la crèche, pour tenter d'imposer mon départ de l'association. Il fallait faire taire l'équipe de Baby-Loup que j'incarnais. Cette demande était motivée par un soi-disant « *déséquilibre psychologique... car je n'étais pas nette* ».

En fait, le tort de Baby-Loup était pour les uns celui de défendre une optique d'émancipation, pour d'autres, c'était tout simplement celui de dire tout haut ce que tout le monde savait mais taisait, de ne pas avoir détourné le regard, et de ne pas s'être plié au dictat local.

Aujourd'hui, Baby-Loup n'est plus à Chanteloup-les-Vignes. Le procès a été gagné. Notre règlement intérieur une fois pour toutes légitimé. Cependant, des résistances politiques locales sur notre travail continuent, en nous laissant dans une fragilité économique quasi quotidienne, qui peut aller jusqu'à nous étouffer définitivement.

La question est : « pourquoi ? » Baby-Loup est une association avec un projet politique. On tente de répondre de manière pragmatique aux besoins réels d'aujourd'hui devant l'évolution du monde du travail et de l'économie.

Ainsi, par exemple, souvent cheffes de familles isolées, les femmes sont les premières à subir des salaires de misère, des horaires de travail éclatés. Les modes d'accueil, eux, résistent à l'adaptation à cette réalité, sans modifier en rien leurs conditions d'accueil.

Aussi, depuis les années 2000, le processus de privatisation de l'accueil des jeunes enfants se généralise. Or, en quoi cela peut-il être une solution pour nos publics ? Baby-Loup résiste et œuvre pour une véritable politique publique pour la primo-enfance et pour de nouvelles pratiques professionnelles.

Nous avons été confrontés à l'affaire du voile, parce que les choses se sont passées comme ça : nous sommes qui nous sommes et on était dans le quartier où nous étions. Mais notre action, le travail de plus de 25 ans auprès des parents, des femmes, et avant tout des enfants, restent méconnus, malgré la notoriété observée lors de l'affaire du voile.

Je vous invite à consulter le livre de Luce Dupraz, historienne, qui a fait une immersion de 18 mois dans notre association. Son livre s'appelle : « *Baby-Loup, histoire d'un combat pour les femmes et la laïcité* », il retrace toute l'histoire de Baby-Loup et l'affaire du voile.

Un deuxième ouvrage est sorti à la fin de l'année 2013, de la pédopsychiatre Caroline Eliacheff, qui s'est intéressée à la question de l'enfant au sein de notre structure. Son ouvrage s'appelle « *Comment le voile est tombé sur la crèche* ». Elle aussi s'est occupée d'analyser notre situation tout en faisant une immersion dans notre quotidien, en questionnant les équipes, les parents...et bien sûr en observant les enfants de son point de vue d'experte.

Un troisième ouvrage est paru, dont les auteurs ne se sont jamais déplacés dans notre structure pour consulter nos archives, ni échanger avec nos équipes, ni encore moins avec les parents. (*Applaudissements*).

Michèle LOUP

Merci beaucoup Natalia. Nous aurons très certainement l'occasion de revenir sur Baby-Loup à travers les questions posées tout à l'heure ou les points de vue exprimés par les participantes.

Je vais donner la parole maintenant à **Laurence Bonzani**, qui est à ma gauche. Issue d'une fratrie de cinq filles et un garçon, avec un père d'origine italienne un petit peu macho, d'après elle, elle est le produit de l'école républicaine qu'elle n'a pas quittée puisqu'elle est devenue enseignante, puis, depuis une quinzaine d'années, directrice d'école dans un quartier populaire. Elle est très attachée à l'école publique, viscéralement aux valeurs de laïcité. Elle a été chez les Verts, et a une expérience de conseillère municipale. Elle est maintenant élue du Conseil Régional d'Ile-de-France. Ce qui nous importe ici, c'est l'expérience qu'elle a eue dans son école, un conflit avec une maman voilée, qui a débouché sur un procès, qu'elle a gagné.

Laurence, à toi de nous faire part de cette expérience et des enseignements que tu en tires, qui pourraient être utiles à nous tous et toutes.

Laurence BONZANI

Bonjour à toutes et à tous. Je vous remercie de m'avoir invitée. Je suis vraiment très heureuse de participer à cette table ronde. En effet, je suis conseillère régionale d'Ile-de-France Europe Ecologie Les Verts, ce n'est pas à ce titre-là que j'interviens, mais en tant que directrice d'école.

J'habite et j'enseigne à Dourdan dans le sud de l'Essonne, à environ 50 kilomètres de Paris. C'est déjà un peu la province ; c'est une ville où il y a 35 % de logements sociaux

Je travaille dans un quartier populaire où la population scolaire est très mixée. Nous nous rendons compte depuis une bonne dizaine d'années de la montée de l'intégrisme, de l'islamisme, qui notamment se révèle par les tenues des femmes de plus en plus voilées.

Il y a maintenant à peu près huit ans, j'ai eu un conflit, un gros problème, avec une mère d'élève, qui jusqu'alors n'était pas voilée. Elle est arrivée un jour voilée, sans prévenir, pour encadrer une activité poney. Je lui ai demandé de retirer son voile pour accompagner la sortie. L'activité poney se déroule évidemment en dehors de l'école, mais l'école se fait aussi hors les murs. C'est une activité pédagogique, inscrite dans l'emploi du temps de la classe.

Pendant cette activité, les enfants sont divisés en groupe. Il n'était pas question pour nous, école publique, d'avoir un signe discriminant de la part d'une femme qui encadrerait des enfants.

Je précise que cette femme travaille dans une pharmacie, et j'ai su, après, qu'elle n'était pas voilée sur son lieu de travail et que cela ne semble pas lui poser problème.

Donc retirer son voile pour encadrer l'activité Poney n'aurait pas dû normalement la gêner.

Ce qui est sûr, c'est que c'était, vis-à-vis de l'école publique, une provocation. Cette femme a tout de suite sorti son carnet d'adresses, a appelé les journalistes, elle a appelé le MRAP, elle a appelé une association contre l'islamophobie... Cela a donc fait aussitôt la « une » des journaux. Elle s'est fait prendre en photo devant le drapeau bleu-blanc-rouge, c'était vraiment orchestré !

Elle a saisi La Halde, qui lui a donné raison. Moi, j'ai été défendue par un Inspecteur Académique que vous connaissez certainement, qui n'est pas de l'Essonne, **Alain Seksig**, qui pense que les mères, à partir du moment où elles encadrent une sortie scolaire, et qu'elles sont sous l'autorité de l'école, de l'éducation nationale, ne doivent pas être voilées. Or, dans ces cas-là, en général, en haut lieu, au niveau académique, on laisse les acteurs de terrain se débrouiller seuls. (*Applaudissements*).

Depuis, il y a eu la circulaire Chatel, qui n'a pas été abrogée par notre ministre **Najat Vallaud-Belkacem**. Mais elle agit un petit peu comme l'avait fait en son temps Lionel Jospin. C'est-à-dire qu'elle n'a pas abrogé la circulaire Chatel pour se préserver du prosélytisme, mais elle a dit qu'elle souhaitait que les mamans voilées accompagnent les sorties scolaires, pour « *faciliter leur intégration* ».

La question est : quand commence le prosélytisme ? Et qui est-ce qui le décide ? C'est la directrice d'école ! Parce qu'en fait, c'est la directrice d'école, qui n'est pas une supérieure hiérarchique, qui n'a aucune autorité sur ses collègues, qui décide d'accorder ou non la permission de sortir. En conséquence, vous voyez la responsabilité qu'on a !

Si la Ministre veut vraiment que les mères voilées accompagnent les sorties scolaires, il faut qu'elle abroge la circulaire Chatel, c'est tout.

Ce que je veux dire aussi par rapport à la violence qu'on peut ressentir et que les enfants peuvent ressentir aussi, c'est qu'évidemment j'ai été traitée moi aussi d'islamophobe, de raciste, de laïcarde. Évidemment ce sont toujours les mêmes termes « bateau » qu'on nous ressort. Personnellement, cela ne me gêne pas du tout. Je ne suis pas blessée par ce genre de vocabulaire, d'insultes. Ce que je veux dire aussi c'est que pour moi l'école est un lieu du vivre ensemble, qui ne peut cautionner le principe rétrograde de marquage du corps de la femme.

A l'école, on enseigne l'égalité femmes/hommes. Pour moi et mes collègues, cette tenue ostentatoire est un marqueur d'inégalité, donc on ne peut pas l'accepter à l'école de la République. Comme le disait ce matin une intervenante, en réponse à une question: « *Ces femmes se victimisent* ». Pour moi, elles se discriminent elles-mêmes. Ce n'est pas nous qui les discriminons. Ce qu'elles nous renvoient, ce n'est pas une image de citoyenneté, c'est d'abord une image religieuse. Or pour moi, la religion relève de l'intime, se pratique chez soi ou dans des lieux de culte. **Non, la religion n'a rien à faire à l'école.**

Voilà ce que je pouvais vous dire. (*Applaudissements*).

Michèle LOUP

Effectivement, ce sujet des mamans voilées fait couler beaucoup de salive et d'encre. Personnellement j'ai été extrêmement surprise de la position de **Najat Vallaud-Belkacem**, Ministre de l'éducation nationale, défendant le fait que les mamans voilées puissent accompagner les enfants dans les sorties scolaires, au motif que ce serait un moyen d'intégration. Mais en fait, comment philosophiquement, éthiquement, se positionne-t-elle par rapport à son mandat antérieur de défense des droits des femmes et de l'égalité ? Égalité qu'elle a promue en son temps, avant de revenir dessus ? Moi ça m'interroge beaucoup sur l'éthique en politique. C'est tout personnel. (*Applaudissements*).

Maintenant, je vais donner la parole à **Otilia Ferreira**, qui est actuellement gynécologue à La Rochelle, mais qui a, auparavant, exercé son activité professionnelle en cabinet libéral et à l'hôpital, où elle avait fait le choix délibéré d'intégrer la PMI. Elle a exercé pendant plusieurs années en tant que médecin de planification dans le Val-d'Oise et les quartiers sensibles de la couronne parisienne, puis en Martinique auprès des femmes confrontées à des problèmes spécifiques : la polygamie, l'excision, les mariages forcés, le refus dogmatique de la contraception. Pour moi, qui suis aussi dans le Val-d'Oise, c'est le quotidien de ce que je vois dans mon association. Elle est actuellement en détachement pour l'Education Nationale en Charente-Maritime.

Otilia est aussi une des chevilles ouvrières de l'organisation de cette Université d'été à La Rochelle et je tiens à la remercier particulièrement. A toi la parole pour un quart d'heure à peu près. (*Applaudissements*)

Otilia FERREIRA

D'abord un très grand merci à toi Michèle et à toi Nora, puisque vous m'avez accueillie à cette table ronde, un grand merci à Danielle, à Geneviève et à Claire. C'est un bonheur toujours renouvelé de vous revoir à La Rochelle. Votre fidélité à cette ville me va droit au cœur. Merci pour tout ça.

La commande est de partir des expériences de terrain et de définir les difficultés rencontrées dans l'exercice de la profession par rapport à la laïcité et en lien avec les religions.

Je vais diviser mon propos en deux parties parce que j'ai la chance de vous parler aujourd'hui de la gynécologie. Or cette gynécologie est très particulière dans le droit des femmes. Puis, je vais vous parler de la pratique de la gynécologie en lien avec la laïcité.

Mais de grâce, concédez-moi quelques minutes pour un propos sur la gynécologie et le droit des femmes, parce que c'est important qu'on le mette en exergue. J'ai pensé que je pouvais le glisser là. Et dans une deuxième partie, je vous parlerai de mon parcours, de la gynécologie et de son articulation avec la laïcité au quotidien.

La gynécologie et le droit des femmes, avant toute chose, on parle de la loi de 1905, mais que dit cette loi ?

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'Etat, stipule à l'article 1 que « *la République assure la liberté de conscience* » et à l'article 2 que « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* ».

Je pense que c'est important, on parle toujours du premier article. Le deuxième est aussi très important parce qu'il peut y avoir des dérives institutionnelles portées par des représentants de l'Etat. C'est quoi la laïcité partant de là ?

Moi, je regarde la définition, c'est un principe et ce principe est simple : c'est le principe de séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n'exerçant aucun pouvoir religieux et les églises aucun pouvoir politique. La chose est dite.

En pratique médicale qu'est-ce qu'il se passe ?

Religion et laïcité, vous le savez très bien, cela fait la une des journaux régulièrement... Les praticiens, qu'ils exercent en ville à l'hôpital ou en cabinet, sont régulièrement confrontés à des situations qui sont totalement incompatibles avec le respect du principe de laïcité, qui pourtant doit s'appliquer tant aux patients qu'aux soignants.

Il y a trois textes fondateurs.

- Le premier de ces trois textes, c'est l'article 1 de la Constitution de 1958 (qui n'est pas spécifique à la médecine) il nous dit que « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

Nous, médecins, nous avons deux autres articles fondateurs, essentiels.

- C'est l'article 7 du Code de Déontologie Médicale qui nous engage : « *Le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes, quels que soit leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard.* »

- Le 3^{ème} texte est un article qui date de 1948, édicté lors de la deuxième Assemblée Générale de l'Association Médicale Mondiale à Genève. C'est presque un acte d'engagement de chaque médecin, puisque l'article 7 donnait des consignes, alors que celui-là nous engage en disant (ça reprend quasiment les mêmes propos) : « *Je ne permettrai pas que des considérations d'âge, de maladie ou d'infirmité, de croyance, d'origine ethnique, de sexe, de nationalité, d'affiliation politique, de race, d'inclination sexuelle, de statut social ou tout autre critère s'interposent entre mon devoir et mon patient* ». Ça, c'est l'engagement des médecins normalement.

Quelle est la place de la gynécologie-obstétrique dans tout ça ?

L'exercice de la médecine, en France, est régi par un Code de la Santé Publique. Ce code structure toute l'organisation de toutes les professions de santé et il est divisé en six parties. La première partie, c'est la protection générale de la santé. La deuxième partie, immédiatement : la santé de la famille, de la mère et de l'enfant. La troisième, c'est la lutte contre les maladies et les dépendances. La quatrième, c'est les

professions de santé. La cinquième, les produits de santé. La sixième, les établissements et services de santé.

La deuxième partie qui traite de la santé de la femme et de l'embryon (parce que l'enfant est très peu impacté par les textes de loi, c'est l'embryon qui est très protégé par la loi française) comporte 110 pages, alors que l'ensemble de toutes les autres spécialités médicales, dont la partie 3, tient en 160 pages.

Cela prouve combien la gynécologie-obstétrique représente un enjeu essentiel et singulier pour le monde politique. La discipline est très encadrée. Au-delà de ce code, les textes de loi spécifiques sont très nombreux : les lois de bioéthiques, rédigées avec un engagement de révision régulière - qui a lieu avec du retard, mais qui a lieu -, les lois de santé publique et les lois sur l'IVG.

Donc la gynécologie c'est cela. C'est important quand même qu'on sache que c'est autant encadré par la loi. C'est qu'on est peut-être dangereux, les gynécologues ou toutes les femmes... Je n'en sais rien, mais il y a un petit peu de ça sans doute !

Les droits des femmes et la gynécologie-obstétrique. Là encore, dans la spécialité, les droits des femmes, spécifiques, apparaissent. Ici, ce sont le droit à l'IVG, le droit à la contraception, le **droit à l'intégrité de son corps et le droit à l'éducation.**

Lorsqu'il y a une atteinte à l'un de ces droits, cela crée *de facto* les différentes facettes des violences faites aux femmes. Je ne peux me résoudre à ne pas vous les lister. Les violences faites aux femmes par le biais de la perte de ces droits sont : les mutilations sexuelles féminines, les violences conjugales, les pratiques traditionnelles néfastes, les mariages forcés, la traite et l'esclavage des femmes, les crimes de guerre, les foeticides et les infanticides basés sur le sexe féminin, les féminicides, la prostitution, les violences sexuelles, le défaut d'accès aux soins, avec la mortalité maternelle, en lien avec des grossesses pas suivies ou mal suivies et des morbidités pour certaines de ces grossesses, par exemple avec des fistules lorsqu'elles ont été excisées, etc.

Vous voyez que je peux dire, moi, que j'ai la chance extraordinaire de pratiquer le métier le plus noble, qui est le nirvana pour une féministe. Vous imaginez mon quotidien. L'exercice de ce métier autorise la mise en œuvre de son propre militantisme. Vous avez bien compris que je le fais tous les jours. Mais autant ce militantisme est très positif lorsqu'il progresse avec la défense du droit des femmes, autant il peut être hyper-négatif lorsque s'y exercent des actions destructrices de ces droits. C'est pour cela que je voulais vous rappeler tous les engagements et l'article 2 auxquels nous sommes tenu-e-s dans notre exercice.

Je suis désolée, c'était un peut-être peu barbant, l'aspect « droit » et tout ça, mais je pense que c'était important de vous le donner.

On va avancer maintenant sur la deuxième partie, qui est celle **de l'exercice de la gynécologie en lien avec la laïcité, au quotidien.**

J'ouvre une page personnelle. Moi, je suis née à Lisbonne et j'ai fait mes études médicales à Paris. En tant que petite fille issue de l'immigration d'une famille monoparentale pauvre, j'ai dû travailler pour me payer mes études dès le

baccalauréat. Ça a été une chance parce que ça m'a permis d'aller à la rencontre de ce que j'ai appelé pour vous aujourd'hui ici « l'élément fondateur » :

Je travaillais comme aide-soignante dans le bloc opératoire d'une maternité de la région parisienne. J'installais les patientes sur la table opératoire en vue de leur intervention.

Ce jour-là, j'ai installé une jeune femme qui venait pour une demande d'IVG. Cette femme était arrivée là après un débat intérieur qu'on peut imaginer très délicat, parce qu'elle était catholique pratiquante. Elle était déjà mère de quatre enfants et attendait un cinquième bébé. Elle était en instance de divorce et n'était absolument pas en capacité de pouvoir accueillir ce cinquième enfant. Elle avait mûrement réfléchi avant d'arriver à cette décision d'interrompre cette grossesse. Je parlais tranquillement avec elle, je l'avais déjà installée, les pieds sur les étriers.

Nous attendions l'arrivée du gynécologue qui allait pratiquer l'IVG pour que l'anesthésiste fasse son injection. Il est arrivé, s'est planté entre les jambes de la patiente et a brandi entre elle et lui un nouveau-né qui venait de naître dans une pièce juste à côté. Il l'a regardée et lui a dit : *« Bon, écoutez Madame, si vous maintenez votre demande, vous allez tuer un enfant comme celui-là, vous allez l'assassiner. Regardez le bien, il est beau cet enfant, ne trouvez-vous pas ? Alors, est-ce que vous voulez toujours avorter ? Parce que, on peut encore tout arrêter. Si vous choisissez de retourner dans votre chambre et de rentrer chez vous, dans sept mois vous allez donner naissance à un bébé qui sera merveilleux, qui sera aussi joli que celui-là, ou alors, vous choisissez de donner la mort et d'assassiner cet innocent... Qu'est-ce qu'on fait ? »*.

Elle était défaite, en sanglots, mais sa décision avait déjà été difficile à prendre auparavant et donc elle a voulu l'IVG. Lui devait passer à l'exercice de son métier. Il a pratiqué l'intervention sans anesthésie et sans antalgie aucune, sans un regard pour cette femme qu'il venait d'anéantir.

Pour moi, c'était une rencontre extraordinaire ce médecin, vous imaginez bien. Ce médecin avait la responsabilité du secteur orthogénie de l'hôpital. Alors que les lits d'hospitalisation du service maternité et gynécologie occupaient le rez-de-chaussée et le premier étage de l'hôpital, le service orthogénie (donc les femmes qui venaient pour des IVG) était parqué dans une grande pièce commune au quatrième étage, sans paravent de séparation, donc des lits à l'enfilade. De plus, ce service du 4^{ème} étage était le service de cancérologie et soins palliatifs pour malades en fin de vie, où les décès étaient pluriquotidiens... Ces jeunes femmes venaient pour une interruption de grossesse et on les faisait côtoyer la mort. Elles n'avaient pas d'antalgiques. Les infirmières ne leur donnaient pas de sonnette. Aussi quand l'une était particulièrement douloureuse et souffrante, il fallait que la voisine d'à côté se lève et aille demander aux infirmières de l'aide. Elles étaient traitées vraiment comme du bétail. Et pourtant, la clause de conscience que nous connaissons tous, qui est dans les textes de loi, était déjà de mise à l'époque. C'est-à-dire que rien n'obligeait ce médecin à pratiquer les IVG. C'était les œuvres cruelles d'un jeune chef de clinique qui depuis est devenu un des grands pontes et un professeur de gynécologie-obstétrique parisienne très bien vu. **Pour moi, étudiante débutant en**

médecine, cela a été l'acte fondateur qui m'a fait choisir le métier gynécologue-obstétricienne.

Après mes études, je suis passée à un exercice libéral et hospitalier.

Il y a divers secteurs des droits des femmes qui sont impactés, dans ma spécialité, par ces histoires de religion et de laïcité :

La contraception. Dans la contraception, nous avons le stérilet. Ce qu'il faut savoir c'est que les trois principales religions se retrouvent sur le refus de la contraception par le stérilet, car cette contraception est considérée comme responsable de mini-avortements mensuels (puisqu'elle empêche la nidification dans l'utérus de l'œuf fécondé). Donc les femmes ne sont pas autorisées à utiliser le stérilet. Les femmes juives lui reprochent en plus d'allonger la durée du saignement, donc la période pendant laquelle elles sont considérées impures du fait de ce saignement, et où elles ne peuvent pas avoir de rapports avec leur mari. Je pense que ce sont eux qui se plaignent surtout... ;

Le refus de toute contraception : Tous les fondamentalistes religieux refusent toute contraception, quelle que soit leur confession. Le refus de cette contraception peut être une loi et un motif de guerre. J'ai souvenir d'une patiente palestinienne qui m'a expliqué (on était en plein conflit palestinien, avec des récits quotidiens dans tous les médias) que les Palestiniens font la guerre par le ventre des femmes. « *Nous mettons au monde beaucoup d'enfants, parce que la plupart d'entre eux va mourir pour notre patrie. Et nous, nous sommes les soldats du ventre.* » Dans tous les pays en guerre, les femmes sont souvent utilisées comme les soldats du ventre .

L'IVG. Dans le même contexte, tous les fondamentalistes s'opposent à l'IVG. Ils en interdisent l'accès à leurs femmes. L'interruption thérapeutique de grossesse (ITG) est ce qu'on propose aux patientes lorsqu'on détecte une malformation fœtale très importante, souvent c'est un diagnostic qui est posé au cours du cinquième mois de grossesse, après l'échographie morphologique, qui est faite à 32 semaines d'aménorrhée. Par exemple, l'IVG est formellement condamnée par le Coran, par contre l'ITG est autorisée, mais avant le 120^{ème} jour, c'est-à-dire quatre mois, c'est-à-dire avant qu'on ait pu poser le diagnostic. Au-delà, il est considéré comme un crime et est condamnable, car l'âme aurait alors intégré le fœtus.

Le déni de sexualité. J'étais installée en cabinet. Un jour, j'ai vu arriver dans ma salle d'attente une jeune femme avec ses valises, amenée par sa cousine. Elle était âgée de 22 ans. Elle arrivait tout juste de l'aéroport en provenance d'Alger avec une demande d'IVG. Lorsque je l'ai examinée, elle était vierge. Elle avait eu des jeux sexuels. C'était un rapport avec éjaculation *ante portas*. Les spermatozoïdes peuvent, grâce à la glaire, filer et aller féconder. Elle était dans une grande détresse. Cette cousine parisienne était sa seule solution pour échapper à la violence de son frère qui, voyant qu'elle fréquentait un jeune homme, lui avait promis: « *Si j'apprends que tu as des rapports sexuels avec ce type, je te tue. C'est l'honneur de la famille que tu salis* ». Alors je lui dis : « *Mais il ne le ferait jamais.* » Elle était persuadée qu'il avait le profil pour commettre ce crime dit « d'honneur ».

Certificats de virginité. J'ai eu de nombreuses demandes d'examen médical pour la rédaction de certificat de virginité, de tout bord religieux, à la demande des parents pour leur fille mineure, mais aussi sous l'instigation de l'ambassade d'Algérie à Paris qui exigeait ce document dans la liste des pièces à fournir pour la procédure administrative de mariage.

Reconstitution hyménéale. J'ai eu également plusieurs demandes de reconstitution hyménéale par des jeunes femmes qui abordaient un mariage en l'exigeant, en preuve de la virginité.

Le refus de soins. J'ai été confrontée à deux formes de refus de soins. On ne parle pas assez des Témoins de Jéhovah. Une patiente avait eu un accouchement particulièrement hémorragique, avec une déperdition très forte de sa masse sanguine. En dessous de 6 grammes, le cerveau n'est plus tout à fait bien oxygéné. Ça chute vite. Elle était en dessous du seuil de 6 grammes. En dessous de ce seuil, on transfuse pour protéger les organes nobles. Mais comme elle était témoin de Jéhovah, elle a refusé. On n'a pas réussi à la convaincre. De nombreuses patientes musulmanes refusent la voie d'administration de médicaments tant anale que vaginale.....ce qui est peu commode en gynéco.

Après je suis allée en PMI dans le Val d'Oise. Le Val-d'Oise est un grand département de la grande couronne parisienne avec 3 secteurs identifiables : le nord agricole, le sud ouest urbain privilégié et l'est frontalier de la Seine Saint Denis, partageant avec ce département une situation sociale particulière.

Très intelligemment la DRH m'a affectée sur le secteur de Sarcelles/Garges-lès-Gonesse. J'y ai découvert un monde de femmes que je ne connaissais pas jusque-là. J'y ai ouvert deux Centres de Planification Familiale, offrant ainsi des plages de consultation gynécologique avancées au sein même des barres d'HLM pour que les jeunes filles et jeunes femmes puissent venir y chercher une contraception et l'accès à tous leurs droits de citoyennes françaises, s'affranchissant ainsi des règles familiales et des dogmes religieux dans lesquels elles baignent dans leur cité. Cette consultation offrait aux femmes la possibilité d'un suivi de grossesse, en dehors d'une consultation d'hôpital ou de ville.

Je me suis rendu compte de différentes réalités liées aux dogmes religieux :

Le refus des hommes soignants. Garges était à l'époque un fief de salafistes. Comme je venais offrir aux femmes un suivi de leur grossesse en dehors de l'hôpital, j'ai vite vu arriver à ces consultations des femmes enceintes, toutes de noir drapées, dans des hijabs qui ne laissaient voir que leurs yeux. Elles étaient gantées de noir et souvent elles portaient des lunettes de soleil. J'ai le souvenir d'une petite fille dans la salle d'attente qui a regardé une dame comme ça et qui lui a dit : « *Et toi, tu es déguisée en quoi ?* » C'était parce qu'à l'époque, il n'y en avait pas beaucoup dans nos rues.

Là, j'ai assisté à l'installation de ces tenues vestimentaires sur les trottoirs de nos villes. En fait, ces femmes, elles venaient là pour quoi ? Pas parce que je suis une gynécologue exceptionnelle. Elles venaient là parce que je suis une femme. Elles

avaient la certitude qu'elles allaient avoir un suivi de grossesse par une femme et pas par un homme, ce qu'elles risquaient d'avoir si elles prenaient un rendez-vous à l'hôpital, puisque l'hôpital ne discrimine pas les praticiens.

Elles étaient épouses de dirigeants salafistes du quartier. Elles étaient toutes (j'en ai suivi cinq ou six comme ça), toutes, européennes, universitaires, éclairées, et ont choisi délibérément d'épouser ces hommes et leur religion. Elles étaient les premières à promener de manière ostensible ces tenues provocantes dans la rue, à une période où la chose était encore rare en France.. Elles étaient forcément imperméables à tout argument. Que voulez-vous leur dire ? Elles étaient plus que convaincues, elles savaient parfaitement ce qu'elles faisaient. Elles connaissaient leurs droits et savaient qu'elles pouvaient venir, parce que moi je n'avais pas celui de les refuser à ma consultation. Donc, elles venaient là pour avoir affaire à une femme. Je suivais leur grossesse et comme j'applique les consignes et que je suis toutes les femmes avec le même professionnalisme, la même compétence, etc., elles étaient sûres que le suivi était bon. Elles ne rechignaient pas quand je leur disais : « *Vous vous déshabillez totalement* ». Je n'ai jamais eu aucune résistance.

Elles savaient m'utiliser et détourner ma mission pour pouvoir, en fréquentant le service public de PMI, s'affranchir des règles de non-choix du praticien de l'hôpital public et du risque d'y être reçues par un homme.

Le ramadan. Le Coran exonère les femmes enceintes du jeûne du ramadan. Il autorise un rattrapage différé des jours qu'elles ont manqués. Pourtant, la majorité des femmes musulmanes enceintes, malgré nos conseils médicaux, pratiquent le ramadan. Qu'est-ce que ça provoque ? Essentiellement, un risque d'infection urinaire. La femme enceinte fait beaucoup d'infection urinaire. En été, quand on ne boit pas, on fait des infections urinaires.

Chez la femme enceinte, l'infection urinaire remonte vite aux reins, ça donne les pyélonéphrites fébriles, qui sont le premier facteur de fausses couches tardives du deuxième trimestre ou d'accouchements prématurés.

Durant le ramadan, avec le fait en plus que les femmes enceintes ont des bonus alimentaires très fortement concentrés en glucose juste sur la nuit, cela favorise aussi des diabètes gestationnels chez ces patientes.

Le diagnostic prénatal. La pratique religieuse prive les femmes de l'accès au diagnostic prénatal dont celui de la trisomie 21, proposé systématiquement à toutes les femmes enceintes de plus de 38 ans.

Là, je vais vous raconter aussi une autre petite histoire. J'essaie de faire vivre la théorie avec mes petites histoires. C'était toujours dans le cadre de ces consultations à Sarcelles : je suivais une jeune femme, Leïla, qui était l'épouse de l'imam. Elle attendait son troisième enfant et elle avait 39 ans.

A l'époque, on proposait des amniosynthèses systématiquement à toutes les femmes de plus de 38 ans pour vérifier si l'enfant n'était pas porteur de trisomie 21. Je lui ai donc proposé de pratiquer ce diagnostic prénatal. Elle a refusé. Je lui ai dit : « *On peut faire des petites prises de sang. Ce n'est pas aussi performant que l'amniosynthèse, mais ça nous donne quand même une idée, ça peut nous orienter.* » Elle a dit : « *Je refuse. Je ne veux*

pas. Je ne veux pas entendre parler de diagnostic, parce que de toute façon si mon enfant est trisomique, je le garde. »

Je lui ai expliqué que ce n'était pas pour l'amener à l'interruption, que mon but dans cette proposition était de nous donner la meilleure connaissance de cet enfant pour que, s'il était trisomique et qu'elle décidait de poursuivre cette grossesse, l'état de sidération que toute femme traverse lorsqu'on lui annonce une malformation de son enfant ait lieu pendant la grossesse et pas au moment de la naissance, parce qu'il fallait qu'elle soit en capacité d'accueillir ce bébé. Elle a donc refusé.

Au cinquième mois, à l'échographie, il y avait des petits signes. Et puis je l'ai revue à la maternité, elle venait d'accoucher. Elle était blême, anéantie, calée au fond de son lit, la tête contre le mur. Le bébé était dans le berceau à côté d'elle, trisomique. Elle n'a pas pu s'occuper de son bébé pendant toute son hospitalisation. Elle m'a juste dit ce jour-là, « *J'aurais dû vous écouter* ».

L'excision. A Sarcelles, j'ai rencontré un autre groupe de femmes asservies. Ce sont des femmes maliennes, mauritaniennes, ou burkinabées, deuxième ou troisième épouses d'hommes polygames, qui enchaînent grossesse sur grossesse dans un refus total de contraception. Ces femmes en situation irrégulière sans prise en charge de leurs soins vivent donc cachées. Et leur unique sortie, ce sont ces rendez-vous pour la consultation prénatale. Musulmanes, elles étaient toutes excisées et pour certaines infibulées. Elles m'ont expliqué le pourquoi de cette pratique ancestrale. « *Les hommes musulmans apprécient beaucoup les relations sexuelles avec les catholiques, mais ils épousent des femmes musulmanes excisées, car ainsi le vice leur a été retiré et ces femmes, pures, n'iront pas chercher un autre homme.* » Du plaisir ? Aucun ! Les différentes épouses vivent souvent dans le même appartement et l'homme choisit avec laquelle il va dormir le soir. Souvent la troisième épouse a l'âge de l'ainé de la fratrie. Il arrive souvent que deux des épouses soient enceintes en même temps.

Une directrice d'école primaire m'a raconté qu'une année dans son école, il y avait 27 enfants frères et sœurs. Les maris de ces femmes leur refusent toute contraception puisqu'elles n'ont une existence que par leur ventre fertile.

Mais j'ai eu quelques victoires avec ces femmes. Certaines ont compris que le voyage d'été au pays que leur mari voulait offrir à leurs petites filles n'était programmé qu'en vue de leur excision. Et comme nous en avons parlé, elles ont refusé que les petites partent. Ça, c'était une victoire.

J'ai une autre petite victoire : certaines ont accepté de venir pour que je leur mette un stérilet (parce qu'elles ne peuvent pas prendre le comprimé de la pilule) sans qu'ils le sachent, pour pouvoir espacer les grossesses, mais elles ne pouvaient pas le garder longtemps sinon elles risquaient d'être répudiées, leur statut social ne tient que par la permanence des accouchements.

La plus belle de mes victoires, je n'y suis pour rien... J'ai rencontré à ces consultations une jeune fille de 19 ans, née au Mali. Elle avait été excisée là-bas. Et puis, elle est venue me voir. Je l'ai accompagnée et je l'ai soutenue pour la reconstruction clitoridienne que Pierre Foldes lui a faite à Saint-Germain.

En conclusion, je pense que je ne me trompe pas lorsque je dis que la gynécologie est un des principes ou piliers de défense des valeurs de laïcité. On peut, à mon sens, évaluer le degré de développement démocratique d'un pays par la considération qu'il réserve à cette spécialité. Lorsque les moyens sont en recul et que la discipline est négligée par les politiques, les droits des femmes sont immédiatement impactés.

C'est le cas aujourd'hui en France pour la contraception, pour l'IVG, pour le traitement de la ménopause et pour le suivi des grossesses. Les femmes ménopausées sont abandonnées sans traitement, alors que des prises en charge médicales sont possibles sans danger. Personne ne les en informe.

- **Dans la loi du 9 août 2004 de la politique de santé, l'objectif 44 nous engageait à réduire la mort maternelle au niveau de la moyenne des pays de l'Union européenne, à passer d'un taux estimé à ce moment-là entre 9 et 13 pour 100 000 habitants à un taux de 5 pour 100 000 en 2008. Je vous livre le chiffre de 2014 : il était de 10,3 (85 décès par an). Nous sommes loin de l'objectif visé !**

- L'objectif 97 de la même loi de Santé Publique (puisqu'on pond des textes, il faut y revenir à nos textes) nous engage à assurer l'accès à une contraception adaptée, à la contraception d'urgence et à l'IVG dans de bonnes conditions pour toutes les femmes qui décident d'y avoir recours. Or qu'est-ce qu'on constate ? Un recul de la couverture contraceptive, notamment chez les jeunes et une augmentation de 9 % du nombre d'IVG en 2013, après le grand débat médiatique qui a soulevé la France, abusivement inquiétant, sur les pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations.

- L'éducation à la sexualité, pratiquée dans les établissements scolaires, est aujourd'hui souvent assurée par des personnels non médicaux (assistantes sociales, assistants d'éducation...). Ils transmettent très bien le message sur la tolérance, contre l'homophobie et le harcèlement, mais ils n'abordent pas du tout la contraception et l'éducation à la sexualité.

C'est pourtant par l'enseignement assumé des valeurs républicaines et laïques qui fondent notre société que nous pouvons espérer voir reculer demain l'obscurantisme.

Exigeons donc que les politiques publiques s'y attellent. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Michèle LOUP

Bien que tu aies été très longue Otilia, je te remercie, parce que vraiment c'était passionnant. Je vais maintenant donner la parole à **Nadia Benmissi**, qui est porte-parole du Collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers ». Professeure en collège à Aubervilliers elle est d'origine maghrébine. Elle est accompagnée de **Nadia Ould-Kaci** et de **Josiane Doan**, que je remercie d'être là, également, pour nous dire comment leur est venue cette idée de créer ce collectif, face aux événements vécus au quotidien dans une ville de banlieue tout à fait ordinaire de Seine-Saint-Denis, comme on en voit partout, que ce soit en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise, mais aussi dans toutes les villes. Je crois que le problème se pose partout. Il faudrait certainement que ce collectif fasse des petits partout en France. Mais je pense qu'elle

va vous le dire, les pressions sont telles, évidemment, que la peur de se lancer dans ce combat qu'elles ont lancé avec courage, peut-être tout à fait légitime pour certaines.

Nadia BENMISSI

Merci à l'Assemblée des Femmes de nous avoir invitées à cette rencontre pour nous exprimer parce que **nous avons décidé de dire haut et fort que nous sommes contre le port du voile, symbole de l'inégalité entre femmes et hommes.**

Nous sommes de culture musulmane, d'origine maghrébine. Nous sommes aussi françaises et fières de l'être. Nous nous sommes exprimées, parce qu'en étant de culture musulmane, nous commençons à subir des pressions et des remarques sur notre façon de nous vêtir et de vivre dans l'espace public. Et tout autour de nous, on voyait de jour en jour, des petites filles ou des femmes se voiler.

Cela a commencé par des remarques simples et polies telles « *Couvrez-vous ma sœur pour vous rapprocher de Dieu* », ces petites remarques qui semblent dans un premier temps anodine, peu à peu deviennent insistantes et contraignantes et prennent la forme d'un rappel à l'ordre.

Nous considérons le fait même de se permettre de faire des remarques à une femme sur son aspect vestimentaire et sur sa morale dans l'espace public, comme un acte très avancé de l'action des islamistes, car c'est de cette façon qu'ils mettent en place une codification de comportement de la femme dans l'espace public.

Quand le nombre de jeunes filles voilées a commencé à augmenter, nous avons compris qu'il y avait un grand travail idéologique relevant du prosélytisme qui se faisait dans notre ville. Le voile a été sacralisé et la musulmane ne pouvait être que voilée. Cette revendication sexiste a pris la forme d'une revendication identitaire et communautariste. Nous avons senti le danger.

Je suis professeure de collège et mes élèves de 12, 13, 14 ans commencent à se voiler. Je ne les reconnais pas dans la rue, parce que cacher les cheveux d'une adolescente en pleine métamorphose, peut la rendre méconnaissable.

Un jour, j'ai entamé une discussion sur l'égalité Femmes/Hommes en disant que le voile que portent les femmes est *ante* islamique, que toutes les religions l'ont utilisé pour voiler le corps des femmes, et que derrière ces religions, c'est peut-être l'homme qui en a décidé ainsi, mais que le voile n'est pas particulièrement musulman.

Une de mes élèves m'a répondu (c'est une élève que j'ai depuis la sixième, je la suis depuis quatre ans) : « *Madame, pour ces propos, moi je suis capable de vous tuer* ». C'est très fort qu'une élève que vous connaissez depuis 4 ans, dans votre école, puisse vous tenir des propos aussi violents. Cette réponse témoigne d'un embrigadement que mon élève a subi, d'un travail idéologique ; au final, elle a décidé d'aller au Mali pour continuer ses études dans une école coranique.

Il faut rappeler au monde entier le combat des femmes dans les pays musulmans contre l'islamisme, en Iran, en Algérie, en Afghanistan, toutes ces femmes qui ont

payé de leur vie, qui ont été assassinées, parce qu'elles ont refusé de porter le voile et de se soumettre au diktat de cette idéologie.

Le voile a été interdit dans l'école en tant que signe ostentatoire et religieux mais il n'a jamais été défini comme un signe d'inégalité entre les femmes et les hommes. L'investissement des islamistes au niveau des jeunes a fait que ce sont des enfants-filles qui se voilent en premier, pour imposer après la règle à toute la famille.

L'immigration d'origine maghrébine est ancienne et elle n'a jamais fait porter l'uniforme de l'islamisme aux femmes. L'apparition du voile est récente et intimement liée à l'action des islamistes dans le monde et en France. Le voile est même l'étendard de l'islamisme et il donne la mesure de leur influence sur la population qu'il prend en otage.

Nous avons créé le Collectif « Femmes sans voile d'Aubervilliers » pour dire que nous, femmes de culture musulmane, refusons le port du voile en tant que féministes, qui nous battons pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le port du voile n'est pas une prescription musulmane mais une interprétation archaïque et patriarcale du Coran que les islamistes veulent imposer aux femmes de culture musulmane.

En tant que citoyennes françaises, qui avons les mêmes droits que toutes les femmes françaises, nous refusons le voile et toutes les autres inégalités qu'il porte en lui. Permettre l'utilisation de la religion pour voiler les femmes, c'est ouvrir la porte à l'application de tout un statut spécifique pour les femmes, dont l'inégalité devant le divorce, la polygamie...

J'ai vécu en Algérie et j'ai mené un combat pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Je me suis construite comme féministe là-bas, et j'ai considéré les valeurs universelles comme miennes. C'est pour vous dire que les valeurs de l'humanité n'ont pas de frontière.

Nous savons toutes et tous que le combat que les femmes mènent dans les pays musulmans pour l'égalité, depuis des dizaines d'années, se fait dans des contextes très durs. Et nous devons admettre que l'aspiration à l'égalité et à la liberté peut être partagée par les femmes de différentes cultures et de différents pays et dans des contextes socio-économiques différents.

Aujourd'hui, en tant que françaises nous défendons les valeurs républicaines. Et nous défendons nos droits conformément aux valeurs fondamentales de la France. Notre identité, notre double culture, notre être, ne doivent pas se réduire à une interprétation radicale de l'islam.

Aujourd'hui parler de la population de culture musulmane ne peut se faire, sans prendre en considération toute sa diversité. Il y a dans notre culture des croyantes, des non-croyantes, des pratiquantes, des non-pratiquantes, des agnostiques, des athées. Les femmes de culture musulmane ne sont pas toutes voilées, même aujourd'hui. Il n'y a qu'une minorité influencée globalement et essentiellement par un islamisme radical que **Chahla Chafiq** a défini ce matin, qui a su faire une propagande incroyable, à partir de deux jeunes filles à Aubervilliers qui ont

revendiqué la liberté de se voiler, au nom de leur « libre choix ». Elles ont entraîné tout le monde « *On leur refuse le voile, c'est scandaleux* ». Et personne n'a dit que le voile est une forme de discrimination sexiste, sauf les féministes !

C'est au nom de leur liberté et de la laïcité que des femmes voilées se défendent. Elles disent que c'est un choix conscient et qu'elles ne se sentent nullement soumises. Pour ces femmes nous ne pouvons rien faire : le consentement à la soumission existe bien chez les femmes et en tant que féministes nous n'ignorons pas le rôle des femmes pour perpétuer le patriarcat. C'est au nom de la liberté de croire à l'Islam et de le pratiquer qu'elles s'obligent à le porter.

Ce qu'elles ne disent pas, c'est qu'elles le portent au nom d'un islam radical et qu'elles portent sur leur tête tout un statut de la femme éternellement mineure et objet sexuel qui doit être sans forme et sans corps dans l'espace public.

C'est aisé de porter le voile quand on vit dans une République démocratique, il y a une égalité des droits pour lesquels se sont battues des générations de femmes, tels qu'aller à l'école, choisir de se marier ou pas, choisir son conjoint, avoir le droit au divorce, choisir d'avoir ou pas un enfant, pour l'égalité dans l'héritage, pour être majeure très tôt...

Le voile ne peut être seulement un signe religieux : il est le symbole le plus fort aujourd'hui de l'inégalité entre les femmes et les hommes. Cette inégalité qui se veut très visible dans l'espace public. C'est pourquoi nous avons décidé de nous exprimer. Le corps de la femme est utilisé pour rendre visible leur idéologie.

C'est au nom de la liberté que les islamistes portent atteinte à la laïcité. Ils s'approprient les termes de la République pour leur donner un autre contenu. L'islamisme politique a une stratégie, il sait où il va. Il utilise la démocratie pour instaurer un modèle qui, jusque-là, a été étranger à la France. Par la liberté religieuse, il introduit l'islamisme radical en le présentant comme une identité, une culture à tous les musulmans. Il nous communautarise et interdit à toute autre opinion de s'exprimer. « L'islamophobie » a été leur moyen pour écarter les militants de la laïcité.

Nous nous considérons comme des citoyennes françaises à part entière, avec les mêmes devoirs et les mêmes droits que tous les français, malgré nos différences.

Nous interpellons l'Etat sur la question de l'égalité, car nous, femmes de culture musulmane, nous nous sommes senties lâchées par les pouvoirs publics et livrées à l'islamisme qui a décidé de nous imposer une conception anachronique du statut de la femme dans l'espace public et dans la vie privée. Le respect de cette conception rétrograde au nom du respect de la différence est très dangereux pour nous, car nous perdons notre liberté. Le communautarisme peut amener la France, dans un premier temps, à laisser tomber une partie de sa population, mais les conséquences dans un deuxième temps pèseront sur toute la société !

Les relativistes culturels nous proposent, au nom du respect de la religion, de capituler devant l'islamisme : une idéologie théocratique et politique des plus

dangereuses aujourd'hui dans le monde. Nous refusons qu'ils nous confondent avec les islamistes extrémistes. Notre culture est aussi l'égalité, la liberté, la laïcité et la modernité ;

L'État doit nous protéger contre ces formes de régressions et protéger nos enfants mineures. L'islam de France ne doit être ni celui du Pakistan, ni de l'Afghanistan, ni de l'Arabie Saoudite.

Il est Temps que le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman) se réforme et donne, à la religion musulmane, un contenu qui corresponde à notre temps.
(Applaudissements)

Michèle LOUP

Un très grand merci Nadia pour ton engagement. Hier soir, Shoukria me disait : « *Tout ce que vous faites ici a des répercussions là-bas, ailleurs, chez moi en Afghanistan, dans tous les pays. Vous ne vous imaginez pas comme c'est important pour nous le combat que vous menez ici* ». Ces combats, oui, nous devons les mener !

Je présente à présent **Laurence Cohen**, Sénatrice du Parti Communiste Français, et également Conseillère Régionale d'Ile-de-France, et responsable dans son parti des droits des femmes.

Laurence, la question que nous te posons est : « *Quelles résistances le Sénat, et les sénateurs plus exactement, ont-ils au quotidien opposées contre les droits des femmes ?* »

Parce que le sentiment que l'on a, c'est qu'au fil des années, des décennies, des siècles... les sénateurs ont toujours, quasiment, été contre nos droits.

Comment toi et tes collègues féministes, menez-vous le combat ? Et comment peut-on agir plus efficacement pour que, très rapidement, les lois ne laissent pas les institutrices et instituteurs, les gynécologues, les médecins, les employeurs, tout un chacun, démuni, individuellement, par rapport à ces problématiques d'entrisme de l'islamisme politique, d'un prosélytisme qui, petit à petit, veut imposer la loi de la religion, dans nos institutions politiques ?

A toi la parole pour dix minutes, un quart d'heure maximum, merci.

Laurence COHEN

Merci Michèle pour cette invitation. D'abord, permettez-moi d'excuser mon retard, dû à un problème de trains, ce qui m'a privée d'entendre plusieurs interventions et témoignages de cette table ronde.

Je pense que depuis ce matin, effectivement, vous avez pu échanger sur le sens du mot « laïcité ». Et en même temps, Michèle m'interroge sur ce qu'on peut faire sur cette question, en tant que parlementaire, parlementaire de gauche et féministe...

Le Sénat, c'est de longue date une institution particulièrement réactionnaire, au sens étymologique du terme. Il y a eu un bref passage du Sénat à gauche, mais aujourd'hui, la droite est revenue en force. Ce qui a une forte incidence sur les droits des femmes. Prenons un exemple récent concernant les violences faites aux femmes. Comme vous avez pu le constater, il a fallu beaucoup d'acharnement et de mobilisation pour que le Sénat inscrive à l'ordre du jour, la loi sur le système

prostitutionnel. Il a fallu beaucoup d'opiniâtreté pour que, non seulement elle figure à l'ordre du jour, mais qu'on puisse en discuter. Et le résultat de cet examen en première lecture est que la majorité des sénateurs et des sénatrices ont à nouveau criminalisé les prostitué/es, puisqu'ils ont rétabli le délit de racolage et qu'ils ont refusé de pénaliser l'acte tarifé, donc le client.

Les débats, que plusieurs d'entre vous ont suivis, ont été extrêmement âpres et montrent les résistances qui existent en France contre les droits des femmes. Ces parlementaires considèrent que les femmes ne sont pas, au fond, à égalité avec les hommes, et ce dans tous les domaines. Voilà, c'est un exemple très récent qui montre combien il est difficile d'avancer au niveau institutionnel, comme dans l'ensemble de la société !

Je fais partie de ces militantes et de ces militants qui considérons que pour justement arracher ce que nous avons arraché en termes de contraception, d'Interruption Volontaire de Grossesse, de droit de vote des femmes (qui est arrivé extrêmement tardivement en France), il a fallu la conjugaison des mobilisations des femmes, des féministes dans les rues, modifiant les rapports de forces, avec celles de femmes et d'hommes politiques qui les ont traduits en lois.

Vous le savez, rien ne se passe dans les hémicycles, dans les institutions s'il n'y a pas de mobilisations fortes et unies dans la rue, c'est extrêmement important. Malheureusement, au moment des 40 ans de la loi Veil, on a vu quelques reportages sur l'IVG mais je trouve que les médias ont beaucoup passé sous silence tout ce qui avait été fait dans les rues par des féministes courageuses, au MLAC, au MLF, et autres, alors que c'est grâce aux mobilisations qu'on a réussi à obtenir ces droits-là. Il ne faut pas l'oublier, parce qu'il faut continuer à se mobiliser.

Ces questions sont à mettre en lien avec la laïcité. Mais d'abord, il faut revenir sur la définition de ce concept. Pourquoi ? Parce que, si vous interrogez les gens, chacun a sa définition. Il y a une inculture ou une acculture, je ne sais pas, du terme de laïcité. On lui fait dire tout et son contraire.

La laïcité, ce n'est pas une exclusion, je crois que c'est cela qu'il faut prendre en compte. C'est un principe fondamental extrêmement important qui donne d'abord le pouvoir au peuple et qui dit que finalement, chaque être humain doit être défini non pas par rapport à une religion, mais par rapport à des droits. C'est une rupture extrêmement forte, parce que c'est la laïcité qui a permis que les femmes ne soient plus soumises à la loi divine mais aux lois de la République.

Je veux le souligner parce que toutes les religions, en tout cas les trois religions monothéistes, sont des religions qui considèrent les femmes comme des êtres inférieurs. Les trois religions monothéistes nourrissent, alimentent le patriarcat.

Je voudrais reprendre ce propos de la sociologue, **Juliette Minces**: « *Toutes les religions ont voulu exercer un contrôle sur les femmes, soit par le biais de la société entière, c'est le cas de l'islam, soit par l'intermédiaire des représentants des églises, c'est le cas des chrétientés, soit à travers un contrôle social s'ajoutant à celui des intermédiaires entre la société civile et Dieu, c'est le cas des juifs* ».

Quant au droit à la maîtrise de la maternité, la reconnaissance du droit à l'avortement, tous les combats qu'on a menés et qu'on continue à mener en France, comme dans le reste du monde d'ailleurs, parce qu'ils ne sont pas acquis, est-ce que vous pensez qu'on aurait pu aboutir, rendre ces combats fructueux, si on était encore sous les lois divines et non pas sous les lois de la République ? Certes non !

C'est pourquoi la laïcité est un principe fondamental. Il naît au moment de la Révolution française. Vous le savez, la Déclaration des Droits de l'Homme, c'est en 1789. Mais il faut attendre 1905 pour qu'il y ait vraiment séparation entre l'Eglise et l'Etat.

La laïcité établit le principe selon lequel le pouvoir doit appartenir au peuple, et repose sur trois piliers : la liberté de conscience, l'égalité des droits et le vivre ensemble. C'est en cela que la laïcité est féministe ou, pour le dire autrement, que la laïcité est le fondement du féminisme, ou le point d'appui du féminisme. La laïcité reconnaît l'égalité en droit, donc l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce sont des éléments fondamentaux. Et quand Nadia dit que la laïcité n'a pas su dire non à tous ces fondamentalistes... Moi je ne pense pas que ce soit la laïcité qui n'ait pas su dire non, ce sont les gouvernements successifs, c'est l'Etat. Et c'est sans doute ce qu'elle a voulu dire.

En tant que féministes, il faut qu'on fasse extrêmement attention à ne pas laisser instrumentaliser la laïcité. Parce que la laïcité est une arme positive pour toutes et tous, pour vivre libre, pour vivre à égalité et pour vivre ensemble. Cela veut dire ne pas gommer nos différences, qu'elles soient sociales, culturelles, sexuelles etc...

La laïcité n'est pas l'uniformisation. Ce n'est pas davantage une espèce de religion républicaine. On doit permettre à chacun et chacune de vivre et de s'épanouir ensemble. C'est là que la République a failli. Et elle a failli depuis longtemps, dans les quartiers populaires, où toute une population se sent méprisée, rejetée et donc encouragée finalement à se définir par rapport à un communautarisme qui s'appuie sur une ignorance de tout ce qu'est la laïcité.

C'est tout cela que nous, féministes, militantes politiques, syndicales, associatives, devons mesurer pour pouvoir le combattre et faire venir les femmes à la laïcité.

Je pense qu'il ne faut pas vouloir régler le problème par l'élaboration d'une nouvelle loi. Regardez, il y a eu deux lois qui ont soi-disant renforcé la laïcité, c'est la loi de 2004 et la loi de 2010. Est-ce que franchement, elles ont réglé les problèmes ? Les réponses ont été données par les témoignages qu'on a entendus. Est-ce qu'elles ont réglé les problèmes auxquels on est confronté ? Je pense qu'elles ne les ont pas tous réglés. Pourquoi je dis ça ? Je dis cela parce que je crois que dans le monde d'aujourd'hui, on est confronté à des problèmes qui sont évidemment différents de ce qui pouvait se produire en 1905. C'est normal. Ils sont différents dans la forme, mais ils ne sont pas différents dans le fond. On est d'accord là-dessus. Ils sont différents dans la forme. On est appelé aujourd'hui à s'interroger sur un certain nombre de choses ou de questions qu'on n'avait pas à se poser autrefois.

Je pense donc que c'est de notre responsabilité d'instaurer un vrai débat, un débat public, un débat citoyen avec les gens, avec les femmes, avec les hommes de ce pays sur la question de la laïcité : c'est quoi cette valeur, c'est quoi ce principe fondamental ? Qu'est-ce que cela défend ? Pour les femmes, quels soutiens cela représente-t-il ? Parce qu'on a vu et on continue à voir des régressions terribles, comme le voile par exemple.

Je ne sais pas si vous en avez parlé et je m'excuse si vous l'avez fait d'y revenir, mais il y a une instrumentalisation très forte, une accapitation de la part du Front National de la laïcité, et parfois même de la droite. C'est un dévoiement du sens profond de la laïcité, c'est une attaque absolument terrible et nauséabonde, aux conséquences importantes. Dans un certain nombre de communes, il y a des maires de droite et d'extrême droite qui remettent en cause, par exemple, les repas alternatifs. Il y a un maire (à Béziers, pour ne pas le nommer) qui a fiché les élèves musulmans sur la base de leurs noms et prénoms. On voit là des dérives de la part du monde politique.

Je pense vraiment que nous avons besoin d'insister sur le refus du monde politique de créer les conditions de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je vais vous donner des exemples au niveau du législateur, c'est-à-dire du Sénat. Alors que toutes les lois, qui ont été faites depuis des années, promulguent l'égalité salariale, aujourd'hui encore, elle n'existe pas. Pourtant, si la loi était appliquée, ça permettrait une entrée de 52 milliards dans les caisses de la sécurité sociale. Vous voyez, cela permettrait de nombreux progrès pour notre protection sociale. Donc l'Etat doit s'occuper de ces questions-là. Quand je dis cela, l'Etat, c'est nous aussi. C'est notre mobilisation citoyenne qui doit faire vivre, faire résonner, non seulement l'égalité des droits, mais le vivre ensemble, le vivre ensemble dans les quartiers, avec des moyens et avec une instruction conséquente.

Sur le rôle de l'école, je pense que cela a été dit par **Laurence Bonzani**, mais on assiste aussi à un recul. Il n'y a pas seulement un recul de moyens, mais il y a un recul idéologique. Quand on dit finalement on va faire de l'instruction des religions, on ne s'en donne pas les moyens, on ne crée pas les conditions pour que ça se passe dans de bonnes conditions. Moi je suis pour qu'il y ait effectivement une instruction, à ce niveau-là, mais je suis aussi pour qu'il y ait le développement et l'instruction de l'esprit critique et qu'on enseigne aussi l'apport de la laïcité, c'est-à-dire le droit de croire ou de ne pas croire. Donc il y a des chantiers extrêmement importants à mettre en œuvre.

Puisqu'il ne me reste plus que trois minutes, je vais être un petit peu caricaturale et je m'en excuse, mais cela reviendra dans le débat. Je crois que, parce qu'on s'appuie effectivement sur les trois piliers : la liberté de conscience, l'égalité de droits et le vivre ensemble, le combat laïc est un combat émancipateur. Donc pour moi qui suis communiste, cela suppose de s'attaquer aux logiques libérales qui développent, qui exacerbent les inégalités et les injustices, qui laissent voguer au travers du monde, sans aucune entrave, les capitaux et pas les êtres humains. Ce sont deux combats indissociables.

Pour finir, je voudrais dire que la laïcité doit s'attacher à ouvrir l'espace démocratique des citoyennes et des citoyens, à mettre en présence les représentants du monde. Elle doit s'attacher à garantir la diversité et la pluralité.

C'est pourquoi, je conclurai mon propos en faisant mienne cette phrase de **Jean Jaurès** : « *La laïcité, c'est la démocratie* ». Je pense donc qu'il faut articuler laïcité, démocratie et luttes sociales pour faire société et vivre ensemble. (*Applaudissements*)

Michèle LOUP

Merci Laurence. On va tout de suite passer au débat. Et je passe la parole à Nora HUSSON qui va animer et modérer ce débat.

Nora HUSSON

Merci. Avant de lancer le débat, je voudrais synthétiser quelques idées. Tout d'abord remercier nos intervenantes. Merci à chacune de vos interventions riches et percutantes. Je pense qu'on a tous été marqués par les expériences qui nous ont été présentées. En effet, s'interroger sur les enjeux actuels de la laïcité à partir des pratiques professionnelles tant au niveau du champ éducatif qu'au niveau social ou associatif, qui, chacun à leur place, font face à une remise en cause permanente par l'intermédiaire de manifestations et de revendications identitaires est aujourd'hui fondamental. Nous avons donc tenté dans cette table ronde de répondre à plusieurs questions, tout en les mettant en perspective. Comment ces situations vécues interrogent nos pratiques, notre éthique, notre déontologie ? Je reprends des termes qui ont été employés par nos intervenantes. Comment est-ce que chacun s'y prend pour lutter contre toutes les formes de discrimination qui conduisent les femmes à être stigmatisées dans le mépris - j'emploie encore des termes qui ont été donnés tout à l'heure - et la déshumanisation des femmes ?

Finalement des actions concrètes peuvent être mises en place. Nous avons chacune à l'intérieur de nos structures, de nos institutions et associations, des ressources qu'il faut aller chercher dans la lutte contre les violences faites aux femmes, dans la lutte contre les violences religieuses et les violences politiques pour maintenir le lien social et articuler ce principe de laïcité avec la lutte contre le sexisme et bien sûr pour garantir les droits des femmes. Je voudrais encore une fois remercier chacune des intervenantes. Je remercie aussi le public parce que vous avez été très attentifs lors de cette table ronde. On va prendre un petit peu de temps pour échanger.

Merci de vous présenter, peut-être d'adresser la question à une des intervenantes pour que les réponses puissent être efficaces et que chacun puisse y retrouver son compte. Merci de poser des questions courtes.

De la salle

Je remercie toutes les intervenantes qui se sont exprimées cette après-midi. J'aurais souhaité avant que nous nous séparions, que nous prenions une résolution que nous adresserions aux politiques pour leur demander un vrai débat sans concession sur la question de la laïcité.

Laure CAILLE

Je suis secrétaire générale de l'association « Libres Mariannes », membre du Collectif Laïque, qui, comme son nom l'indique, est un collectif d'associations laïques, et également membre de la CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes). C'est vous dire combien la laïcité et les droits des femmes nous sont chers et combien l'articulation entre ces engagements devrait être, selon nous, une évidence, ce qui n'est, malheureusement, pas toujours le cas.

J'en viens à une question: sur un constat commun, absolument essentiel en matière de Laïcité et droits des femmes, **Laurence Cohen** et Laurence **Bonzani**, nous ont proposé deux visions, assez différentes, par rapport à la force et à l'efficacité de la voie législative.

Laurence Cohen, a dit que la Loi, seule, ne pouvait rien sans de fortes mobilisations. Elle a cité la loi de 2004 d'interdiction de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires et en a questionné l'efficacité. Je m'excuse, nous avons là l'exemple même de la force de la Loi après les atermoiements, le renvoi au Conseil d'Etat et, in fine, le rejet de la responsabilité sur les équipes éducatives. La Loi est, par essence l'expression de la responsabilité de l'Etat, tout particulièrement en matière d'éducation et de laïcité. **Laurence Bonzani**, nous a dit, quant à elle, combien les enseignant/es étaient désemparés lorsque la force publique et l'Etat refusaient de prendre leurs responsabilités. Elle a très bien expliqué leur désarroi, les incidents se multipliant jusqu'à ce que la Loi de 2004 marque un coup d'arrêt et s'avère d'une efficacité remarquable.

De la salle

Bonjour, je suis de Nantes. J'appartiens à « Osez le féminisme ». Je suis professeure des écoles en Seine-Saint-Denis. Je trouve qu'on n'est pas assez strict sur l'application des lois de 2004 et 2010.

De la salle

Je suis représentante d'une association qui est à Dakar « Le cri du cœur des sans voix » qui unit des femmes pour empêcher des jeunes de partir sur les drogues. Je voudrais poser la question que Napoléon posait, transposée au sujet des femmes : « *Le féminisme, combien de divisions?* ».

On est dans un rapport de forces énorme. Je crois que c'est un vrai combat. Cette notion d'union, je ne la sens pas. Je trouve que le combat est un petit peu éparpillé, et qu'on ne peut pas s'abstraire d'un contexte international qui impacte très fort les mentalités générales. Cette notion d'« islamophobie » est même reprise par Madame **Christine Delphy**, qui ose aujourd'hui écrire des brûlots qui ne nous aident pas dans notre combat. C'était juste un témoignage. Je sens que nous ne sommes pas suffisamment unies et que le féminisme aujourd'hui doit prendre une force que j'ai pu connaître en 1970 et que je ne retrouve plus aujourd'hui. Je ne suis pas négative non plus. Merci.

De la salle

Bonjour, je voudrais demander l'avis de **Laurence Cohen** sur un point concernant les relations économiques avec les pays où les femmes sont obligées de se conformer aux lois islamiques et où le voile est imposé, l'Iran par exemple. Récemment, avec la signature d'un accord sur le nucléaire. Quel est votre avis sur cette relation ? Quand il y a des rencontres avec les hommes et les femmes des pays européens, et que **Madame Guigou** met un voile pour aller en Iran. Sur ce point-là, est-ce que vous avez eu des discussions ? Est-ce que vous avez une analyse ? Comment d'un côté on lutte contre le fondamentalisme et d'un autre côté on l'accepte.

De la salle

Je voudrais intervenir par rapport aux propos de **Madame Cohen**. Effectivement, il y a une réelle urgence en ce qui concerne les droits des femmes et des enfants, en corrélation avec la laïcité, et avec le formidable essor de l'extrémisme religieux et politique. Une mobilisation est plus que nécessaire, mais cette mobilisation, il faut qu'elle soit absolument unifiée et qu'on ait aussi nos outils. Je vous propose d'instaurer une journée mondiale de la laïcité pour lui donner de la visibilité. Pour les politiques, si on ne leur montre pas qu'on est vraiment une force, qu'on est là, qu'on est présentes, ça ne marchera pas. Tant qu'on laisse faire ces entraves à la laïcité et que le silence domine, je pense que ça ne permettra pas d'obtenir des gages politiques, alors qu'on est dans un pays laïc. Donc je propose une mobilisation forte. Merci.

De la salle

Je suis déléguée des parents d'élèves. J'ai trois adolescents. Je n'ai pas de filles, je n'ai que des garçons. Que peut-on faire en tant que politiques, mais aussi en tant que parents ?

Nora HUSSON

Pour répondre aux questions, je vais passer la parole à nos intervenantes. D'abord Otilia, notre médecin de service.

Otilia FERREIRA

Je vais répondre sur ce que l'on peut faire, dans mon domaine, vis-à-vis des jeunes. La réponse est très claire. La réponse n'est pas politique. Le collège doit organiser, c'est la loi, trois séances annuelles d'éducation à la sexualité, et qu'elles ne soient pas détournées. Comme il y a des problématiques nouvelles qui sont apparues : la problématique de l'homophobie, la problématique de la tolérance, la problématique du harcèlement, l'Education nationale dit : « *Sur les heures d'échanges avec les élèves, vous allez traiter de l'homophobie, de la lutte contre les discriminations, du harcèlement...* ». Et la sexualité est complètement oubliée. Et les enfants arrivent au lycée aujourd'hui, et ne savent même pas comment fonctionne leur corps, les filles ce qu'elles peuvent

refuser dans les relations amoureuses... Donc, exigeons de notre ministère qu'il donne aux établissements les moyens de conduire correctement ces heures d'éducation à la sexualité, par des professionnel/les de la santé sexuelle et reproductive, ou à des associations comme le Planning familial. (*Applaudissements*)

Laurence BONZANI

Je vais répondre brièvement sur plusieurs sujets. D'abord il faudrait organiser au niveau des politiques un débat sur la laïcité. Mais je ne vais pas vous mentir, c'est très compliqué, parce que la laïcité c'est vraiment un concept qui divise toutes les familles politiques. A l'intérieur de mon parti, EELV, on est très divisés. Donc c'est vraiment difficile de l'organiser. Je le redis, pour moi, la loi est importante et indispensable, et on voit notamment l'utilité de la loi de mars 2004, qui nous a bien aidés dans les collèges.

La journée de la laïcité, c'est quelque chose qu'on peut organiser à l'intérieur de l'institution scolaire et notamment le 5 décembre, date anniversaire du vote de la loi de 1905. Et puis, que peuvent faire les parents ? Ils peuvent peut-être aussi organiser des groupes de parole, organiser des tables rondes avec des intervenant/es et faire venir les autres parents à l'école. Ceux qui ne viennent pas, en général, sont ceux qui pensent que l'école est fermée, et ont peur de venir. Je crois que c'est important de faire venir les parents à l'école et de discuter, d'engager les débats avec eux, notamment sur la laïcité.

Laurence COHEN

En réponse aux intervenantes qui ont parlé de la nécessité d'un débat, moi j'entends un débat citoyen, c'est-à-dire un débat qui permette effectivement d'avoir des éléments pour nourrir la laïcité. Cela s'appuie sur des politiques bien évidemment, mais je crois que c'est cela qu'il faut essayer de faire vivre au quotidien, parce qu'aujourd'hui, les questions de laïcité sont soumises finalement à des petites phrases des uns et des autres mais pas à de vraies réflexions en lien avec les enjeux d'aujourd'hui.

C'est-à-dire qu'à partir des propos de **Nicolas Sarkozy** ou de **Marine Le Pen**, tout de suite les médias vont s'en emparer et les questions de laïcité vont être instrumentalisées. Ce n'est pas un vrai débat. Ce n'est pas un débat renseigné, ce n'est pas un débat serein. Et c'est en cela que je disais qu'en tant que législateure, je défends la loi comme point d'appui. Simplement ce que je veux dire, c'est qu'elle ne vient pas en amont, elle vient en complément et suite à une mobilisation.

Quand je parlais des lois de 2004 et de 2010, je voulais dire qu'elles ont apporté, surtout celle de 2004 d'ailleurs, pour les enseignant.e.s la possibilité d'en référer à la loi, ce qui est déjà pas mal. Aujourd'hui légiférer à nouveau sur la laïcité, c'est ce que certaines d'entre vous nous demandent, serait malvenu parce que nous sommes dans un climat nauséabond et qui ne part pas d'un débat renseigné.

Quelqu'un m'a interrogée sur ce que je pensais des relations économiques avec les pays, notamment avec l'Iran, qui bafouent les droits des femmes. Je ne peux qu'être

choquée qu'un pays comme la France privilégie ses échanges commerciaux au plan international au détriment des droits humains.

Vous avez donné l'exemple de l'Iran, moi j'ai été choquée par ce qui est dit, aujourd'hui, dans l'actualité par rapport à la COP 21. On encense le Pérou et son président. Ce serait un grand défenseur de l'écologie. Je suis allée au Pérou, j'ai vu, dans la région de Cajamarca, des multinationales qui pratiquent l'extraction minière et qui empoisonnent l'eau, spolient les paysannes et les paysans. Qui en parle en France ? J'ai pourtant interpellé la ministre de l'écologie et le ministre des Affaires étrangères !

Evidemment, je ne trouve pas normal qu'il puisse y avoir des relations économiques sans que la France puisse dire un mot fort sur la scène internationale, sur les manquements aux droits humains, et notamment aux droits des femmes.

Nora HUSSON

Merci. L'heure de la pause est arrivée. Nous reprendrons à 17 heures pour la projection du film de Nadia EL FANI « *Laïcité, Inch'allah* ».